



The electronic version (PDF) of this article was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service.

**Journal Title:** Journal des télécommunications

**Journal Issue:** Vol. 14, no. 8 (1947)

**Article Title:** Les Conférences d'Atlantic City

**Page number(s):** pp. 157-160

# JOURNAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR LE  
BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
BERNE (SUISSE)

ABONNEMENTS. UN AN: SUISSE, 9 FR. — UNION POSTALE, 10 FR. SUISSES. — UN NUMÉRO ISOLÉ, 1 FR. 25.

Journal télégraphique: LVII vol. - 65 années.  
Journal des télécommunications: 14<sup>e</sup> vol. - 14<sup>e</sup> année.

N° 8.

Août 1947.

## SOMMAIRE.

Les Conférences d'Atlantic City.  
La Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences d'Atlantic City.  
Comité consultatif international téléphonique (C.C.I.F.).  
Avis (Suite).  
L'activité de la Western Union Telegraph Company au cours de l'année 1946.  
Bibliographie.  
Analyses.  
Echos et nouvelles.  
Sommaire bibliographique.

*Les sentiments exprimés dans les articles du Journal des télécommunications sont personnels à leurs auteurs et ne permettent pas de préjuger les opinions de l'Union.*

## Les Conférences d'Atlantic City <sup>1)</sup>.

Les délégués aux conférences d'Atlantic City poursuivent laborieusement leurs travaux. La Conférence de plénipotentiaires des télécommunications et la Conférence internationale des radiocommunications fonctionnent parallèlement. Le 15 août s'est ouverte la Conférence internationale de radiodiffusion à hautes fréquences. Depuis lors, les trois conférences fonctionnent simultanément. Suivant les échanges de vues qui ont eu lieu au cours d'une séance plénière spéciale le 5 août, les travaux des trois conférences seraient terminés vers le 28 septembre.

Il est inutile de rappeler l'importance de la tâche entreprise à Atlantic City. Comme l'ont déclaré plusieurs délégués, « l'Union internationale des télécommunications est à un tournant de son histoire ».

<sup>1)</sup> *Journal des télécommunications*, 1947, n° 6, p. 113 à 119; n° 7, p. 133 à 142.

Il n'est pas encore possible de dégager clairement des conclusions sur les nombreuses questions à l'étude. Aussi nous bornerons-nous aujourd'hui à donner un aperçu de l'état des travaux dans les différentes commissions de la Conférence internationale des radiocommunications qui, comme on le sait, a commencé ses travaux le 15 mai, et de la Conférence de plénipotentiaires des télécommunications, qui s'est ouverte le 1<sup>er</sup> juillet 1947.

## La Conférence de plénipotentiaires des télécommunications.

Le 18 juillet, c'est-à-dire deux semaines après l'ouverture de la conférence, une séance plénière s'est réunie en vue de prendre des décisions particulièrement importantes au sujet du mode de vote à adopter et de l'admission à la conférence des trois Etats baltes, de la République populaire de la Mongolie extérieure, de l'Espagne et de la Principauté de Monaco.

On estimait que ces questions pourraient être résolues en quelques heures . . .

L'assemblée a siégé pendant trois jours.

C'est dire que les discussions ont été longues et souvent difficiles. Faut-il ajouter qu'elles ont été très souvent confuses? Cette séance plénière a mis à l'épreuve l'endurance — et aussi, un peu, la courtoisie — d'un grand nombre de délégués, mais elle aura eu au moins l'avantage de faire sentir à tous que l'Union internationale des télécommunications doit faire tous ses efforts pour se détourner de la politique et se cantonner dans les domaines de la technique et de la raison.

Nous ne retracerons pas ici les discussions consignées dans les quelque 125 pages de procès-verbaux de cette séance. Il paraît plus sage et plus utile de se borner à indiquer les décisions prises:

- 1° *Vote secret.* — Sur une proposition du Canada, il a été décidé, par 55 voix contre 9 et 3 abstentions, d'adopter le principe du vote secret lorsque cinq délégations au moins en demandent l'application.
- 2° *Vote à la majorité des deux tiers.* — Après une très longue discussion au cours de laquelle on a procédé à plusieurs votes, l'assemblée a décidé que l'on appliquerait le vote à la majorité des deux tiers lorsqu'il serait question,
- a) de l'admission, de la suspension ou de l'exclusion de membres;
  - b) de propositions tendant à déplacer le siège de l'Union.
- 3° *Cas de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lithuanie.* — Par 41 voix contre 16 et 10 abstentions, au vote secret, l'assemblée a décidé que les trois Etats baltes ne figureraient pas dans la liste des pays ayant droit de vote.
- 4° *Cas de l'Espagne.* — Il a été également décidé que l'Espagne ne figurerait pas dans la liste des pays ayant droit de vote. Le résultat du vote secret a été le suivant : contre 35, pour 21, abstentions 9.
- 5° *Cas de Monaco.* — La Principauté a été admise, sans discussion, à participer, avec droit de vote, aux travaux de la conférence.
- 6° *Cas de la République populaire de la Mongolie extérieure.* — L'assemblée a d'abord décidé que l'admission de ce pays serait subordonnée à un vote secret à la majorité des deux tiers. Le résultat du vote a été le suivant : pour 32, contre 25, abstentions 9. En conséquence, la République populaire de la Mongolie extérieure n'est pas admise à participer avec droit de vote aux travaux de la conférence.

\* \* \*

Pendant les trois jours de cette séance plénière, toutes les autres réunions furent annulées dans les deux conférences. Mais dès le 23 juillet, les délégués se remirent courageusement au travail au sein des commissions, sous-commissions et groupes de travail.

Voici un exposé très bref des principales questions agitées au sein des différentes commissions.

En premier lieu, nous ne ferons que rappeler l'existence des trois commissions qui suivent :

*A (Commission générale),* qui s'occupe essentiellement de l'organisation de la conférence;

*B (Commission de vérification des pouvoirs),* qui accomplit sans difficulté un travail important mais qui ne tend en rien à modifier les principes établis;

*G (Commission de rédaction),* qui n'a tenu jusqu'ici que sa séance d'installation.

Les autres commissions retiendront plus spécialement notre attention.

#### *Commission C (Organisation de l'Union).*

Cette commission, sous la présidence de M. A. Fortouchenko (Union Soviétique), a tenu jusqu'à maintenant dix séances au cours desquelles, principalement, les différentes délégations ont exposé leur point de vue sur la réorganisation de l'Union. Les idées généralement soutenues peuvent se résumer comme suit :

l'Union doit demeurer une organisation souple et peu coûteuse;

il faut créer un conseil d'administration de 15 membres environ, se réunissant une fois par an pour exécuter le mandat que lui confiera la Conférence de plénipotentiaires;

l'utilité d'un comité exécutif du conseil d'administration n'est pas apparente pour de nombreuses délégations;

il faut réorganiser le Comité consultatif international télégraphique (C. C. I. T.) et le Comité consultatif international des radiocommunications (C. C. I. R.) sur le modèle du Comité consultatif international téléphonique (C. C. I. F.);

il faut créer un Comité international d'enregistrement des fréquences (C. I. E. F.);

le Bureau de l'Union a donné toute satisfaction dans le passé; il faudrait le réorganiser, mais sans perdre de vue les raisons de son efficience.

A noter que le rôle du Secrétaire général, ainsi que la composition du Bureau, ne sont pas encore clairement définis.

La commission a abordé le problème des voix coloniales. Le Royaume-Uni ayant soumis une proposition qui tend à transformer certains membres votants actuels en « membres associés » sans droit de vote, on a enregistré de vigoureuses réactions des pays coloniaux, à l'exception des Etats-Unis d'Amérique qui soutiennent le principe que « les membres de l'Union avec droit de vote doivent être des pays généralement reconnus comme étant indépendants et souverains dans leurs relations étrangères ». Pour l'instant, cette question a été mise de côté afin de permettre l'étude des propositions relatives aux questions pouvant avoir des incidences financières. En effet, il a été créé une sous-commission des finances et du personnel, qui est chargée d'évaluer les dépenses futures de l'Union, et cette sous-commission ne peut travailler qu'autant qu'elle a des informations assez précises sur ce que sera l'Union de demain.

La commission, après avoir chargé un groupe de travail d'étudier suivant un mandat précis la question de la structure de l'Union, a passé à l'étude des problèmes relatifs à la convocation des conférences (plénipotentiaires et administratives) et à

l'adhésion des pays aux différents Règlements. Elle a constitué un second groupe de travail qui se chargera de préparer des textes à ce sujet.

*Commission D* (Relations entre l'U. I. T. et l'O. N. U.).

La commission a établi un projet d'accord entre l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation des Nations Unies très voisin de celui conclu par l'Union postale universelle. Ce projet a été discuté au cours d'une séance plénière spéciale tenue le 8 août. Il a été adopté dans son ensemble, sous réserve de quelques modifications. Une commission de négociation de l'Union internationale des télécommunications, composée des représentants de l'Inde (président), de l'Argentine, de l'Égypte, de la France, de l'Irlande, de la Suisse, de l'Union Soviétique, du Royaume-Uni, des États-Unis d'Amérique et de l'Uruguay, s'est rendue à Lake Success pour discuter de la question avec des représentants des Nations Unies. On ne connaît pas encore les résultats de ces négociations. Cependant, on doit noter que la commission de négociation de l'Union internationale des télécommunications a pour instruction d'essayer d'atteindre les objectifs suivants:

- a) obtenir pour l'Union internationale des télécommunications des garanties de statut indépendant, analogues aux garanties obtenues par l'Union postale universelle dans ses négociations avec les Nations Unies;
- b) maintenir la clause du projet d'accord qui prévoit que l'Union internationale des télécommunications est prête à apporter son concours aux organismes principaux et aux organismes subsidiaires des Nations Unies « dans la mesure compatible avec les dispositions de la Convention internationale des télécommunications et sans préjudice de la position souveraine des membres de l'Union qui ne sont pas membres des Nations Unies »;
- c) obtenir des garanties assurant à l'Union internationale des télécommunications le maintien de son droit à la libre publication de tous documents se rapportant au domaine qui lui est propre, dont elle estimerait la publication désirable.

*Commission E* (Convention).

La principale question abordée jusqu'ici est celle de l'unité monétaire. La plupart des pays se sont prononcés en faveur du maintien du statu quo: l'unité monétaire resterait le franc-or et les pays auraient toujours la possibilité de conclure des arrangements particuliers (cf. article 13 de la Convention de Madrid). Cependant, le Royaume-Uni — dont le représentant, M. Townshend, est président de la commission — est très attaché à sa proposition qui tend à mettre sur un pied d'égalité le franc-or, la

livre sterling et le dollar des États-Unis. La question a été très largement discutée, mais il n'a pas encore été pris de décision.

*Commission F* (Règlement général).

Cette commission progresse assez rapidement. Les discussions n'y sont pas passionnées. Elle a déjà adopté le texte de plusieurs articles sur la base du projet de convention résultant de la conférence de Moscou (1946).

Au titre du Règlement intérieur, cette commission a été chargée d'étudier les conditions de votation dans les conférences. Elle avait, dès le début, constitué une importante sous-commission dite « sous-commission spéciale du droit de vote » qui, à l'issue d'une dizaine de séances dont les rapports sont demeurés confidentiels, a présenté des recommandations à l'assemblée plénière du 18 juillet. Ces recommandations n'ont d'ailleurs été retenues qu'en partie par ladite séance plénière.

\* \* \*

Comme on le voit, après un mois et demi de travaux, la Conférence de plénipotentiaires est loin d'avoir terminé sa tâche. Les délégués devront déployer beaucoup d'ardeur et de bonne volonté pour être en mesure d'apposer, avant la fin de septembre, leur signature au bas de la nouvelle charte de l'Union internationale (ou mondiale) des télécommunications que sera la Convention d'Atlantic City.

\* \* \*

#### La Conférence internationale des radiocommunications.

Le déroulement de la Conférence de plénipotentiaires n'a pas ralenti l'activité de la Conférence des radiocommunications, bien que pour de nombreux pays les mêmes délégués doivent se partager entre les deux conférences. Dans notre dernier numéro, nous avons donné un aperçu des travaux effectués au sein des diverses commissions. Aujourd'hui, nous ne pouvons que constater que ces travaux se poursuivent favorablement. La plupart des discussions de principe sont terminées et les délégués travaillent activement à la mise au point des questions de détail et au rassemblement des textes qui seront présentés à la séance plénière. Il s'agit d'un gros travail qui demandera encore plusieurs semaines, si bien que la conférence ne paraît pas devoir se terminer avant le 15 septembre.

Il ne nous est pas encore permis de faire une critique plus ou moins détaillée de ce que sera le Règlement des radiocommunications d'Atlantic City. Nous ne donnerons donc aujourd'hui encore que quelques indications sur les travaux mêmes des commissions.

La *commission 1* (vérification des pouvoirs), la *commission 2* (direction de la conférence), la *commission 4* (commission technique de coordination), et la *commission 10* (vérification de la gestion du Bureau de Berne) ont pratiquement terminé leurs travaux.

La *commission 3* (organisation) a mis au point un projet de statut du Comité international d'enregistrement des fréquences dont les grandes lignes (nombre et mode d'élections des membres, date d'installation du comité) doivent être approuvées par la Conférence de plénipotentiaires. Elle continue à discuter sur les détails du statut du Comité consultatif international des radiocommunications, sur l'organisation du contrôle des émissions, sur les relations de l'Union avec les Nations Unies considérées comme exploitant. Elle s'est également occupée de la délicate question de l'organisation mondiale de la radiodiffusion, mais il vient d'être décidé que ce problème serait transféré à la commission C de la Conférence de plénipotentiaires.

La *commission 5* (attribution des fréquences) a pratiquement terminé l'attribution proprement dite des bandes; il ne reste guère qu'à réaliser un accord sur un « ajustement » des bandes allouées au service mobile maritime et au service de radiodiffusion dans les ondes décimétriques, mais la discussion se prolonge car c'est le service des amateurs dans la bande des 14 Mc/s qui risque de faire les frais de l'opération. La commission travaille activement à la révision de l'article 7 du Caire qui comprend toute une série de dispositions relatives à l'utilisation des fréquences. Elle n'a pas encore statué sur la division du monde en régions radioélectriques. Quoi qu'il en soit, et en utilisant la technique des « renvois » dont on avait largement usé au Caire, il est probable qu'elle aura terminé le gros de ses travaux fin août.

La *commission 6* (liste internationale des fréquences) connaît encore des jours difficiles. Elle paraît cependant s'orienter vers une solution en ce qui concerne l'établissement de la nouvelle liste des fréquences; elle propose de confier la tâche à un « Comité provisoire des fréquences », qui se réunirait au siège de l'Union en janvier 1948. Ce comité serait composé des membres du Comité international d'enregistrement des fréquences (qui, de ce fait, entrerait en action à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948) auxquels s'adjoindraient des représentants des pays désireux de participer aux travaux. On prévoit que les travaux, qui comprendraient en premier lieu l'élaboration de principes techniques, puis l'établissement de la liste des fréquences proprement dite, dureraient environ un an, délai à l'issue duquel une conférence spéciale approuverait la liste qui pourrait être mise en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1949. Sur cette base, on arriverait à une solution satisfaisante, mais

encore faut-il noter que la réalisation de ce projet demandera de la part de tous les pays une grande confiance, beaucoup de travail et beaucoup de bonne volonté.

La *commission 7* (commission technique générale) est prête à entériner les recommandations faites par ses sous-commissions. Sa tâche principale comporterait un double but: améliorer les définitions du Caire et fournir des définitions nouvelles qui répondent au développement de la technique et de l'exploitation des radiocommunications. Le second a été atteint. Quant à la question de savoir si les définitions d'Atlantic City seront plus précises et plus claires que celles du Caire, seuls des spécialistes neutres, c'est-à-dire ceux qui n'assistent pas à la conférence, pourront en juger. Il est malheureusement à craindre qu'une fois de plus, ni les techniciens, ni les académiciens ne soient favorablement impressionnés par les nouveaux textes, mais ils auront toujours le loisir de se reporter aux rapports de séances qui, au long de centaines de pages, leur démontreront que la technique de la définition est décidément bien décevante...

La *commission 8* (exploitation) a terminé ses discussions. Elle procède maintenant à l'élaboration et au classement des textes qui seront transmis à la commission de rédaction. On sait que la matière traitée par cette commission est très vaste. L'important travail matériel auquel elle a à faire face paraît cependant devoir être terminé avant la fin août.

La *commission 9* (rédaction), par contre, entre à peine dans la phase active de ses travaux. Sa tâche considérable est compliquée par le fait qu'il lui faut établir des textes définitifs à la fois en français et en anglais. Heureusement, les rapporteurs des deux langues, qui ont l'expérience d'une intense collaboration au sein des autres commissions, seront appelés à participer à la présentation définitive du règlement bilingue qu'on se propose d'établir.

\* \* \*

Il y a trois mois que la Conférence des radiocommunications s'est ouverte à Atlantic City. Bien que la plupart des délégués soient maintenant fatigués et désireux de rentrer dans leur pays, chacun se prépare à accomplir un nouvel effort pour que, fin septembre, la conférence puisse se séparer après avoir mis au point les Règlements qui, pour quatre ans au moins, seront pour tous les pays la loi en matière d'utilisation de l'éther.

Atlantic City, le 17 août 1947.

J. P.